



N° de résolution  
ou annotation

30 septembre 2024

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce trentième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier  
Sylvie Lecourtois  
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et Jean-Bertrand Molloy, inspecteur municipal.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation et acceptent de tenir la séance extraordinaire sur les deux points suivants :

1. Paiement des factures numéro 051618 de 2 759,40 \$ et numéro 051622 de 2 989,35 \$ pour le nivelage des routes.
2. Acceptation de la soumission de La Ferblanterie Gaspésienne inc. pour le remplacement du ventilateur pour la hotte de cuisine au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi.

**PAIEMENT DES FACTURES NUMÉRO 051618 DE 2 759,40 \$ ET NUMÉRO 051622 DE 2 989,35 \$ POUR LE NIVELAGE DES ROUTES**

ATTENDU que les travaux de nivelage des routes ont été faits en août 2024;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité paie les factures numéro 051618 de 2 759,40 \$ et numéro 051622 de 2 989,35 \$ pour le nivelage des routes.



N° de résolution  
ou annotation: 2024-221

**REPLACEMENT DU VENTILATEUR POUR LA HOTTE DE  
CUISINE DU 69, ROUTE DU QUAI, SAINT-GODEFROI**

ATTENDU que le remplacement du ventilateur de la hotte de cuisine au 69, route du Quai, Saint-Godefroi soit nécessaire au bon fonctionnement de cette hotte de cuisine, car celui-ci était défectueux et n'était pas réparable.

ATTENDU qu'une (1) soumission de La Ferblanterie Gaspésienne inc. a été obtenue afin d'effectuer ces travaux, étant donné que le remplacement soit urgent;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE France Grenier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte le prix soumis par La Ferblanterie Gaspésienne inc. et fasse faire le remplacement du ventilateur pour la hotte de cuisine au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi par La Ferblanterie Gaspésienne inc. au montant de 2 900,00 \$ taxes en sus.

**PERIODE DE QUESTIONS**

2024-222

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h05.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gérard Litalien  
Maire

Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière